



YM/EG

Arrêtés municipaux

EXTRAIT DU REGISTRE

STATIONNEMENT

RUE SAINT-JUST (V.C.)

Mesures provisoires puis définitives

Le Maire d'Ivry-Sur-Seine,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213.1, L 2213.2, L 2213.3, L 2213.4, L 2213.5,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 417-10, R 417-12 et L 325-1, L 325-2, L 325-3,

CONSIDERANT que les difficultés rencontrées par les cyclistes pour stationner dans la rue Saint-Just nécessitent la mise en place de dispositions provisoires puis définitives touchant le stationnement afin de préserver la sécurité et la tranquillité publiques,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder à la pose de mobilier adapté au stationnement des deux-roues non motorisés,

CONSIDERANT que cette installation sera effectuée par le Service Maintenance Travaux Voirie – Direction des Espaces Publics de la ville d'Ivry-sur-Seine agissant pour son propre compte,

ARRETE

ARTICLE 1 :

DECIDE d'appliquer les mesures suivantes **au droit du n°7** à compter du **17 novembre 2022 à 8 heures :**

- **Neutralisation du stationnement** sur un linéaire de 10 mètres pour travaux de pose de mobilier vélo et stationnement du véhicule technique.

ARTICLE 2 :

DECIDE d'appliquer les mesures suivantes **dès la fin des travaux cités en article 1 :**

- **L'emplacement situé au droit du n° 7 est réservé au stationnement des deux-roues non motorisés.**

ARTICLE 3 :

PRECISE que ces dispositions seront matérialisées réglementairement par les soins et sous l'entière responsabilité du Service Maintenance Travaux de Voirie – Direction des Espaces Publics de la Ville d'Ivry-sur-Seine chargé des travaux.

ARTICLE 4 :

INDIQUE que les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront déférées aux tribunaux compétents.

ARTICLE 5 :

AMPLIATION du présent arrêté sera adressée après publication à :

- M. le Commissaire d'Ivry-sur-Seine,
- M. l'Officier commandant la Brigade des Sapeurs-Pompiers d'Ivry-sur-Seine,
- LA POSTE d'Ivry-sur-Seine,
- M. le Directeur du SAMU,
- VEOLIA Propreté,
- SEPUR,
- RATP,
- Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre,
- Service Maintenance Travaux Voirie – Esplanade Georges Marrane – 94200 Ivry-sur-Seine.

FAIT EN MAIRIE, LE 02 NOV. 2022

Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine
Et par délégation
Clément Pecqueux
Adjoint au Maire



Pour extrait certifié conforme
au registre des arrêtés municipaux
LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE
Pour le Maire, la Responsable du service
Déplacements Stationnement
Direction Espaces Publics



Nathalie Leberthon

PUBLIE SUR ivry94.fr
LE 03 NOV. 2022